

**NOM :** PRIEUR

**Prénom :** Michel

**Adresse professionnelle :**

OMIJ-CRIDEAU

32 rue Turgot, BP3126, 87000 LIMOGES

Tel. 33 555 34 97 24

Fax 33 555 34 97 23

**Email :** [michel.prieur@unilim.fr](mailto:michel.prieur@unilim.fr)

**1. Fonctions actuelles**

**En Recherche :**

- Professeur agrégé de droit émérite à l'Université de LIMOGES
- Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
- Directeur scientifique de l'OMIJ-CRIDEAU (centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme)
- Président du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE, ONG scientifique internationale observateur auprès des organisations internationales de l'environnement)
- Vice-président de la Commission droit de l'environnement de l'UICN chargé de la francophonie

**Responsabilités actuelles :**

**1. en France**

- Membre du conseil de la Société française pour le droit de l'environnement
- Directeur de la Revue juridique de l'environnement
- Expert auprès du gouvernement français ; expert auprès du Sénat sur le projet de charte constitutionnelle sur l'environnement (2004) ;
- Rédacteur de l'avis n° 5 du Conseil National du développement durable sur le projet de loi d'orientation agricole (2005)
- Vice-Président de la commission « gouvernance et démocratie écologique » du Grenelle de l'environnement (juillet-octobre 2007)

**2. au niveau international**

- Président du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE)
- Vice-Président de la commission de droit de l'environnement de l'UICN
- Membre représentant la France au Conseil européen de droit de l'environnement
- Membre du Conseil de l'Association européenne de droit de l'environnement
- Directeur de la Revue européenne de droit de l'environnement (1997-2009)
- Membre de la Cour Internationale d'arbitrage et de conciliation sur l'environnement
- Expert auprès de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de la FAO, du PNUE, de la Banque Mondiale

## **Distinctions :**

- Prix Elisabeth Haub de droit de l'environnement de l' Université Libre de Bruxelles (1976, Médaille d'or)
- Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques ( 1988)
- Officier dans l'ordre des Palmes académiques (1993)
- Chevalier de l'ordre national du Mérite ( 1995)
- Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur (2004)
- Commandeur dans l'ordre des Palmes académiques (2005)
- Docteur Honoris causa de l'Université de Zaragoza (Espagne, 2010)
- Docteur Honoris causa de l'Université écologique de Bucarest (Roumanie, 2010)
- Docteur Honoris causa de l'Université de Sherbrooke (Canada, 2011)
- Docteur Honoris causa de l'Université de Santa Fe (Argentine, 2011)

## **2. Travaux : articles, ouvrages et réalisations :**

### **- Articles dans des revues avec comité de lecture**

- Introduction à Rio + 20, ou l'avenir que nous ne voulons pas, in Revue juridique de l'environnement, 2012-4, p. 609
- Vers la reconnaissance du principe de non régression à Rio + 20, in Revue juridique de l'environnement, 2012-4, p. 615
- Le protocole de Madrid sur la GIZC, in Revue juridique de l'environnement, numéro spécial, les 25 ans de la loi littoral, 2012
- Le principe de non régression face à la logique du marché, in Environmental policy and law, 2013
- Un nouvel instrument de démocratie participative, AJDA , 4 février 2013, p. 193.
- Droit à l'environnement, Jurisclasseur droit administratif, fasc. 360, 2013
- Promesses et réalisations de la Charte de l'environnement, Cahiers du Conseil constitutionnel, n° 43, 2014
- Environmental impact assessment in a transboundary context particularly about nuclear energy related activities, in Osaka University law review, n° 62, feb. 2015

### **- Articles dans des revues sans comité de lecture**

- De l'urgente nécessité de reconnaître le principe de non régression en droit de l'environnement, ---IUCN Academy of environmental Law, e-Journal, issue 2011(1)
- Le protocole de Madrid (à la convention de Barcelone) relatif à la gestion intégrée des zones côtières, revue en ligne Vertigo, 9, juillet 2011

- La non régression condition du développement durable, in Revue Vraiment durable, 5, hiver 2012-2013

**- Communications avec actes :**

- La logique du marché et la non régression, colloque SFDE, Strasbourg,, Bruylant, 2013

**- Communications sans actes :**

- A new international convention for displaced persons, International academic conference, Columbia law school, New York, may 2011

**- Ouvrages scientifiques**

- Recueil francophone des traités internationaux sur l'environnement, Bruylant, 2<sup>ème</sup> éd. 2011
- Précis de droit de l'environnement, Dalloz, coll. Précis, 6<sup>o</sup> édition 2011
- Droit de l'environnement, droit durable, Bruylant-Larcier, 2014
- Précis de droit de l'environnement (en collaboration avec Cohendet M-A, Bétaille J, Delzangles H., Makowiak J., Steichen P), Dalloz, coll. Précis, 7<sup>o</sup> édition 2016

**- Chapitres d'ouvrages scientifiques**

- Nouvelles technologies, environnement et droits de l'homme, in techniques et droits humains, Montchrestien, 2011, p.425
- Draft convention on the international status of environmentally displaced persons, in mélanges Julian Juergensmeyer, The urban lawyer, American bar association, Chicago, vol.43, n°1, 2011
- Le nouveau principe de non régression en droit de l'environnement, in International conférence on global environmental governance, Rome, Ispra, 2011, p. 71
- Le principe de non régression, in A economia verde no context do desenvolvimento sustentavel, FGV, CIDCE, Rio de janeiro, 2011, p. 249
- Avant propos in La protection de la biodiversité outre-mer, approches pluridisciplinaires, dir. E. Naim-Gesbert, M. Maisonneuve, T. Aoustin, PU Aix - Marseille, 2012, p. 7.
- Le nouveau principe de non-régression, in Sozzo, Prieur (dir), La non régression en droit de l'environnement, Bruylant, 2012
- Préface en espagnol, in Mario Pena Chacon , dir. El principio de no regression ambiental en el derecho comparado latinoamericano, Costa Rica, 2012

- O principio da proibicao de retrocesso ambiental, in O principio da proibicao de retrocesso ambiental, Sénat fédéral du Brésil, Commission de l'environnement Brasilia, 2012, p. 11
- Les déplacés environnementaux, in Les catastrophes écologiques et le droit, Bruylant-Larcier, 2012.
- Environnement, in Traité international de droit constitutionnel, dir. M. Troper et D. Chagnollaud, Dalloz, 2012, vol. 3, p. 603
- Preface, in Legal instruments for the implementation of sustainable development, vol. 1, FGV, PUC Goias, CIDCE, Rio+20 , 2012
- Le principe de non régression au cœur du droit de l'homme à l'environnement, in. Ch.Cournil, Changements environnementaux globaux et droits de l'homme, Bruylant, 2012, p. 109
- De l'urgente nécessité de reconnaître le principe de non régression en droit de l'environnement, in dir. Agnès Michelot et SFDE, Equité et environnement, Larcier, 2012, p. 71
- Legal instruments for the implementation of sustainable development, preface, in FGV, CIDCE, Rio de janeiro, 2012
- O principio de nao regressao em direito ambiental existe, eu po encontrado, in legal instruments for the implementation of sustainable development, vol.2, FGV, PUC Goias, CIDCE, Goiania, 2012, p.19
- Les aspects juridiques de la convention européenne du paysage, in Paysages européens et mondialisation, dir. A. Bergé, M. Collot, J. Mottet, Champ Vallon, 2012, p. 23
- La convention d'Aarhus sur l'information et la participation, une coutume internationale en marche, in N. Meyer, C. David, l'intégration de la coutume dans l'élaboration de la norme, Bruylant, 2012, p. 479
- La contribution du droit international en matière de paysage, in. Images et environnement, dir. M.P. Blin- Franchomme, PU Toulouse, LGDJ, 2012, p.71
- Non regression in environmental protection, a new tool for implementing the Rio principles (with G. Garver), in Future Perfect, ONU, Rio + 20, Tudor Rose ed. 2012, p.30
- Principes éthiques pour la réduction des risques de catastrophes et résilience des personnes, Conseil de l'Europe, Europa, Strasbourg, 2012 (en français et en anglais)
- Préface, in Code de l'eau par B. Drobenko et J. Sironneau, ed. Jouahnet, 3<sup>e</sup>ed. 2013
- Postface : plaidoyer pour un principe de non régression environnementale, in Ch. Cournil et A.S. Tabau, dir. Politiques climatiques de l'union européenne et droits de l'homme, Bruylant, 2013, p. 303

- Le protocole de Madrid à la Convention de Barcelone relatif à la gestion intégrée des zones côtières en méditerranée, in *derecho del mar y sostenibilidad ambiental en le mediterraneo*, dir. Jose Juste Ruiz, ed. Tirant Lo Blanch, Valencia, 2013
- Le principe de non régression face à la logique du marché, in M-P Camproux-Duffrène et Sohnle J, Bruylant, coll. *Droit(s) et développement durable*, 2014, p. 478.
- « Quel statut pour les déplacés environnementaux ? », in A.M. Tournepiche, *La protection internationale et européenne des réfugiés*, Pedone, 2014.
- Plus de pétrole contre nature, in *Mélanges Jean Untermaier*, 2015
- *Human rights and nuclear activities*, Mélanges Francis Haumont, Belgique, 2015
- Les catastrophes et les droits de l'Homme en droit international, in *Mélanges S. Bouraouin M. Ghézali et A. Mékouar*. À paraître aux éditions PULIM en 2016.

#### **- Directions (et co-directions) d'ouvrages**

- *La non régression en droit de l'environnement* (co-dir. Sozzo), Bruylant, 2012
- *Les catastrophes écologiques et le droit* (co-dir. Lavieille, Bétaille), Larcier-Bruylant, 2012

#### **- Rapports de recherche**

- *Les aires protégées en France* (en collaboration), IUCN, Centre de droit de l'environnement, Bonn, 2011
- Rapport sur « notice and comment » ou la participation du public à l'élaboration des textes, aux Etats Unis et en droit comparé, contrat CDE (Concertation, Décision, Environnement), Ministère de l'écologie, janvier 2013.
- Rapport de recherche (participation) de la SFDE (Société française pour le Droit de l'environnement) sur « Clarification des compétences des collectivités territoriales en matière d'environnement » (2011-2013), publié dans la *Revue Juridique de l'Environnement*, n° spécial 2013.

#### **- (Autres - Conférences et enseignements à l'étranger)**

Etats Unis : Berkeley, Tulane, Gainesville

Espagne : Valencia, Toledo, La Coruna, Sevilla, Alicante

Amérique du sud : Argentine : Buenos Aires, Calafate, Santa Fe ; Chili : Santiago ; Uruguay : Montevideo ; Paraguay : Asuncion ; Brésil : Piracicaba, Rio, Sao Paulo, Florianopolis, Porto Alegre, Manaus, Belem ; Venezuela : Caracas

Tunisie: Tunis

Egypte : Université Senghor à Alexandrie